



**Décision n° 2024/104**  
**Portant attribution du marché relatif à la**  
**Souscription des contrats d'assurances pour**  
**la Communauté de Communes des Villes**  
**Sœurs**

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 13 juin 2024 notamment sur la plateforme <http://marchespublics596280.fr>,

Vu le procès-verbal des Commissions d'Appel d'Offres en date du 15 novembre 2024,

Considérant le classement des offres effectué en fonction des critères d'attribution suivants :

Pour tous les lots

| Critères               | Pondération |
|------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations | 45.0 %      |
| 2-Valeur technique     | 55.0 %      |

**DECIDE**

Article 1er : D'attribuer l'accord cadren°2024007 relatif à la Souscription des contrats d'assurances pour la Communauté de Communes des Villes Sœurs à :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

**GROUPAMA CENTRE MANCHE**  
SITE DE BOIS GUILLAUME(GESTION AO)  
Chemin de la Bretèque  
BP 508  
76235 Bois Guillaume Cedex

Pour un montant de : 29 237,45 € HT  
31 901,90 € TTC

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes

**PNAS / AREAS**

TOUR CB21  
16 PLACE DE L'IRIS  
92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Solution de base

Pour un montant de : 1 929,27 € HT  
2 162,90 € TTC

Prestation supplémentaire éventuelles 1 (Risque environnementaux)

Pour un montant de : 4 550,00 € HT  
5 039,50 € TTC

Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

**SMACL**

141, avenue Salvador Allende  
CS 20000  
79031 NIORT cedex 9

Pour un montant de : 12 199,95 € HT  
14 589,76 € TTC

Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité

**SMACL**

141, avenue Salvador Allende  
CS 20000  
79031 NIORT cedex 9

Pour un montant de : 1 290,00 € HT  
1 462,86 € TTC

Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

**SMACL**

141, avenue Salvador Allende  
CS 20000  
79031 NIORT cedex 9

Pour un montant de : 868,00 € HT  
977,26 € TTC

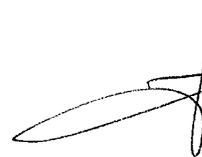
Article 2 : de signer toutes les pièces du marché correspondant à la Souscription des contrats d'assurances pour la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

**Acte certifié exécutoire à Eu,  
Le  
Le Président,**

Fait à Eu, le 17 DEC. 2024

Le président,  
Eddie Facque



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*